

Tél. : 04 71 49 33 30

Site : www.chataigneraie15.fr

L'actu des Relais en Châtaigneraie



#8

FÉVRIER 2022



DANS CE NUMÉRO :

Edito - Evènements à venir	1
Retour en images	2
Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant	3
Infos Partage d'idées	4

PLANNING DES ACTIVITÉS
DE VOTRE SECTEUR
SUR LE FEUILLET JOINT

EDITO

Ce numéro 8 de l'actu des relais est le premier de l'année 2022, une année encore riche en projets qui, on l'espère, pourront aboutir !

Tout d'abord, un retour en images sur le spectacle de Noël qui a apporté beaucoup de plaisirs aux petits et aux grands.

Dans ce numéro, vous allez trouver la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant. Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant.

Bonne lecture !

Les animatrices de relais,

Audrey, Caroline, Fabienne et Léa

Evènements à venir

« Une journée à Takalédougou »

Une balade sonore qui nous plonge dans le quotidien d'un village au sud-ouest du Burkina Faso.

Dans un crescendo rythmique, les deux musiciens font résonner les sons et les voix du village.

- **Judi 17 mars à 9h45**
à Lafeuillade en Vézé
- **Vendredi 18 mars à 9h45 et 11h**
à Quézac



En partenariat avec le service culturel.

Inscriptions obligatoires auprès de votre RPE.



SEMAINE
NATIONALE
DE LA
PETITE
ENFANCE
La petite enfance en grand



Dans le cadre de cette semaine qui aura lieu du 19 au 26 mars 2022 ayant pour thème « (re)trouvailles », nous vous proposons des ateliers sur chaque secteur. Vous retrouverez le détail de la semaine dans le planning ci-joint.

Retour en images – Spectacle d’ombres de Noël



Rendez-vous avait été donné durant la semaine du 13 au 17 décembre

Lundi à Laroquebrou

Mardi à St Mamet le Salvetat

Mercredi à Roumégoux

Jeudi à Lafeuillade en Vézie

Vendredi à Maurs



Au rythme des chants de Noël, petits et grands se sont évadés en regardant danser les ombres .





CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



La nouvelle convention collective des assistantes maternelles

Vous pouvez la retrouver sur le site:

<https://particulier-employeur.fr/>

Cette convention est applicable obligatoirement au 1er janvier 2022.

Info / Parents Employeurs - Assistantes Maternelles

Revalorisation des rémunérations horaires minimales au 1er janvier 2022

Le taux de rémunération horaire minimal des assistantes maternelles augmente de deux centimes, passant de 2,95 € à 2,97 € brut par heure d'accueil (0,281 x SMIC), soit 2,32 € net pour une assistante maternelle.

Le plafond de rémunération journalière maximale permettant au parent employeur de bénéficier des aides financières à l'emploi d'une assistante maternelle et de la prise en charge des cotisations sociales prévues par le complément libre choix du mode garde de la PAJE s'élève à 52,85€ brut (5 SMIC) soit 41,23€ net

Et des indemnités d'entretien

En raison de la mise en œuvre au 1er janvier des dispositions de la nouvelle convention collective, le montant minimum des indemnités d'entretien des assistantes maternelles employées par des particuliers s'élèvera à 3,39 € pour neuf heures d'accueil de l'enfant (90 % du minimum garanti), soit 0,376 € par heure, avec un minimum de 2,65 € par journée d'accueil.

cf: Une nouvelle revalorisation des rémunérations minimales au 1er janvier 2022
Lassmat.fr

Idées Lectures

